



PREFET  
DE LA LOIRE



## Présentation du Service National Universel dans le département de la Loire

Le Service National Universel (SNU) a été mis en place en 2019 sur 13 territoires expérimentaux et a concerné près de 3000 jeunes. En 2020 ce dispositif s'étend à l'ensemble des départements français, en comprenant les départements d'Outre-Mer et doit concerner 30 000 jeunes.

Il s'agit de jeunes de la classe d'âge dite « postérieure à l'année de 3ème », soit des jeunes de 15 à 16 ans.

Ce dispositif est, en 2020, ouvert en volontariat, il a vocation à devenir obligatoire pour l'ensemble de la classe d'âge, soit plus de 700 000 jeunes.

Ce dispositif est construit autour de 4 objectifs :

- \* Accroître la cohésion et la résilience de la nation en développant une culture de l'engagement,
- \* Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge,
- \* Renforce l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction De leurs parcours personnels et professionnels,
- \* Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel.

Le dispositif du SNU se décline en trois étapes : Le séjour de cohésion, la mission d'intérêt générale, l'engagement volontaire.

Si l'ensemble du dispositif est aujourd'hui ouvert au volontariat les étapes 1 et 2 (séjours de cohésion et mission d'intérêt général) ont vocation à devenir obligatoire pour la tranche d'âge concernée.

### **Le séjour de cohésion.**

Celui-ci regroupe des « cohortes » de 150 à 200 jeunes, pour des séjours de 12 jours en continu en internat. Ces séjours sont mixtes et doivent se dérouler du 3 juin au 3 juillet 2020.

Une obligation de dépaysement est instauré, en effet, les jeunes effectuent donc leur séjour dans une autre région que celle de leur domiciliation.

L'encadrement des jeunes est prévu avec un adulte pour 6 ou 7 jeunes, il comprend des tuteurs-animateurs et des cadres. L'honorabilité de l'ensemble des encadrants sera vérifiée.

Il est à noter que lors de ces séjours, les jeunes seront assujettis au port de l'uniforme. Chaque journée débutera par un lever des couleurs et devra permettre l'alternance de demis journées « théoriques » et de temps d'animation et d'activités, dans une démarche la plus participative possible.

En 2020 au niveau national 30 000 jeunes seront concernés par ces séjours de cohésion

7 thématiques sont abordées lors de ces séjours : des activités physiques et de cohésion, autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits, citoyenneté et institutions, culture et patrimoine, découverte de l'engagement, défense, sécurité et résiliences nationales, développement durable et transition écologique et solidaire.

## **Le SNU dans le département de la Loire**

En 2020 la Loire est concernée par l'organisation de séjours de cohésion sur le département, et par l'envoi de volontaires pour des séjours hors département.

Près de 2900 jeunes seront accueillis dans la région Auvergne, la Loire sera le département qui accueillera le plus grand nombre de volontaires.

### 1 – les séjours de cohésion ligériens.

2 séjours seront organisés dans le département pour accueillir 340 jeunes. Ceux-ci dérouleront du 22 juin au 3 juillet 2020.

A Verrières en Forez, le séjour se déroulera au centre de vacances de la joie de vivre et au lycée professionnel du Haut-Forez, 190 jeunes y seront accueillis.

A Perreux, le séjour se déroulera au Lycée professionnel de Chervé et 150 jeunes seront accueillis.

Ce sont près de 80 encadrants qui seront recrutés pour assurer l'encadrement de ces jeunes. On peut également noter que les encadrants seront tous amenés à suivre une formation préalable spécifique.

Des fiches missions sont disponibles. Elles précisent la forme et la durée des contrats, la rémunération et les missions associées.

### 2 – l'envoi de jeunes volontaires

Ce sont 450 jeunes volontaires ligériens qui pourront participer à des séjours sur l'ensemble du territoire national (Départements d'Outre Mer compris). Les jeunes pourront s'inscrire dès la mi-février via un site national.

Un effort est demandé pour l'accueil de publics dits spécifiques, notamment les jeunes porteurs de handicap.

### 3 – Déploiement du dispositif

Une adresse internet est d'ores et déjà opérationnelle, afin de recueillir l'ensemble des questionnements ou candidatures de jeunes ou d'encadrants. : [ddcs-snu@loire.gouv.fr](mailto:ddcs-snu@loire.gouv.fr)